

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mercredi 19 Juin 2019 à 19h00** Salle Polyvalente de la Maison des Associations de la Clochette, 163 Avenue Gounod à Douai que se sont réunis les délégués désignés par les communes et Douaisis Agglo adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils municipaux et le conseil communautaire.

Nombre de communes adhérentes : 10

Nombre de communes de la communauté d'agglomération du Douaisis : 35

Nombre de délégués : 44

Présents : 26 (titulaires et suppléants)

Absents : 10

Procuration : 8

Etaient présents (délégués titulaires) : 22

Christian VITU (Aniche) - Youssef MANHAB (Auberchicourt) - Pascal JONIAUX (Bruille-lez-Marchiennes) - Georges CINO (Ecaillon) - Alain BRUNEEL (Lewarde) - Pascal PRUVOST (Monchecourt) - Joël THOREZ (Arleux) - Henri DERASSE (Aubigny au Bac) - Damien FRENOY (Cantin) - Claude HEGO (Cuincy) - Nadia BONY (Douai) - Henri COQUELLE (Faumont) - Robert STRZELECKI (Flers en Escrebieux) - Denis LAMY (Goeulzin) - Romuald SAENEN (Guesnain) - Arnaud PIESSET (Lallaing) - Bruno MUNDT (Loffre) - Jacques LECLERCQ (Roost-Warendin) - Véronique LEGRAND (Sin le Noble) - Claudine PARNETZI (Waziers) - Dominique RICHARD (Waziers) - Marilyne LUCAS (Guesnain)

Etaient présents (délégués suppléants) : 4

Pascal DAMBRIN suppléant de Christophe DUMONT (Sin le Noble) - Reine DEFRANCE suppléante de Thierry FAIDHERBE (Flers en Escrebieux) - Yves-Marie BLOCQUET suppléant de Caroline BIENCOURT (Râches) - Anna LEARDI suppléante de Colette CAPA (Roost-Warendin)

Etaient présents par procuration : 8

Marc HEMEZ (Aniche) donne pouvoir à Pascal DAMBRIN (Sin le Noble) - Bruno DAUTREMEPUICH (Masny) donne pouvoir à Georges CINO (Ecaillon) - Rémy VANANDREWELT (Pecquencourt) donne pouvoir à Claude HEGO (Cuincy) - Marylise FENAIN (Cuincy) donne pouvoir à Anna LEARDI (Roost-Warendin) - Didier TASSEL (Fressain) donne pouvoir à Jacques LECLERCQ (Roost-Warendin) - Jean Claude DHALLUIN (Courchelettes) donne pouvoir à Damien FRENOY (Cantin) - Jean Luc DEVRESSE (Douai) donne pouvoir à Nadia BONY (Douai) - Jacques ELIAS (Anhiers) donne pouvoir à Marilyne LUCAS (Guesnain)

Etaient absents et excusés : 10

Marie BONNAFIL (Aniche) - Michel HAREMZA (Montigny en Ostrevent) - Joël PIERRACHE (Pecquencourt) - Michel LEBLOND (Férin) - Francis FUSTIN (Goeulzin) - Jean Michel SZATNY

(Dechy) - Alain KLEE (Lallaing) - Christian POIRET (Lauwin-Planque) - Didier CARREZ (Sin le Noble) - Frédéric CHEREAU (Douai)

OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHE PUBLIC N°2018-39 RELATIF A L'EXPLOITATION DU RESEAU DE TRANSPORT EN COMMUN « EVEOLE » ET ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Madame LUCAS indique que l'objectif de la proposition de délibération est d'autoriser la conclusion au marché relatif à l'exploitation du réseau de transports en commun « EVEOLE » et assistance à maîtrise d'ouvrage dont la STAD est titulaire.

Le marché dont est titulaire la STAD court depuis le 1^{er} janvier 2019 pour une durée d'une année non reconductible, soit jusqu'au 31 Décembre 2019 pour un montant de **21.016.000 € HT**.

La délibération du 12 Décembre 2018 autorisant la conclusion du marché susmentionné précisait qu'un avenant au marché serait conclu durant le 1^{er} semestre 2019 avec la STAD, afin d'ajuster le montant du marché aux évolutions d'exploitation liées à l'intégration de la CCCO dans le ressort territorial du SMTD et du déploiement d'une nouvelle offre de transport dans le territoire de l'Arleusis.

L'**impact financier sur l'année 2019** de l'ensemble des coûts inhérents à l'extension du réseau est estimé à **1.700.000 € HT** pour la réalisation de la nouvelle offre commerciale et l'ensemble des activités connexes liées au déploiement de cette nouvelle offre (agence commerciale, équipements véhicules, arrêts, etc...) ce qui a pour effet d'amener ce marché au **montant total de 22.716.000 € HT**, soit une **augmentation de 8,09 %** du marché initial.

L'extension **augmente l'offre commerciale sur l'année 2019 de 465 629 kilomètres soit +14.54%** comparativement à l'offre initiale (3.669.013 Kms contre 3.203.384 Kms).

Cette variation kilométrique entraîne une variation du taux de sous-traitance qui sera porté à 32,04%. Attendu que ce taux est limité par le marché à 30 %, il est proposé au bureau **de modifier ce taux dans le cadre de l'avenant et de le porter à 33%**.

Budget 2019 puis extension au 01/09/2019		
	Kms Commerciaux	Taux de réalisation
STAD	2 493 644	67,96%
sous traitance	1 175 369	32,04 %
Total	3 669 013	

Cet avenant comprend également la **gestion par la STAD d'un service de location de vélos à assistance électrique.**

Avis favorable du Bureau Syndical lors de sa séance en date du 5 Juin 2019.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver l'avenant n°1 au marché public n°2018-36 conclu avec la STAD et autoriser le Président à signer ledit avenant.

Monsieur le Président met au vote.

Le Comité après avoir délibéré

Nombre d'inscrits : 44

Nombre de votants : 26

Suffrage exprimé : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

VALIDE l'avenant n°1 au marché public n°2018-36 conclu avec la STAD et AUTORISE le Président à signer ledit avenant

Fait et délibéré en séance

Le Président,
Claude HEGO





**AVENANT N°1 – MARCHÉ N°2018-36 RELATIF A L'EXPLOITATION DU RESEAU
DE TRANSPORT EN COMMUN « EVEOLE » ET ASSISTANCE A MAITRISE
D'OUVRAGE POUR LE RENOUVELLEMENT DU SYSTEME BILLETTIQUE ET
LES PROJETS D'INFRASTRUCTURE**

Entre les soussignés :

Monsieur **Claude HEGO**, agissant en qualité de **Président du Syndicat Mixte des Transports du Douaisis** et en application de la délibération du Comité Syndical en date du 19 juin 2019,

D'une part, et

Monsieur **Dimitri DEFOORT**, agissant en qualité de **Directeur Général de la Société Publique Locale Société de Transports de l'Arrondissement de Douai** dont le siège social est situé au 240 boulevard Pasteur à Guesnain,

D'autre part,

OBJET DE L'AVENANT :

La Société Publique Locale Société de Transports de l'Arrondissement de Douai est titulaire du marché public n°2018-36 relatif à l'exploitation du réseau de transport en commun « EVEOLE » et à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du système billettique et les projets d'infrastructure.

Ce marché a été conclu à compter du 1^{er} janvier 2019 pour un montant initial de 21.016.000,00€ HT et pour une durée d'un an.

Le déploiement d'une nouvelle offre commerciale principalement due à l'extension du ressort territorial du SMTD, nécessite d'apporter des modifications au contrat initial. Ces modifications sont l'objet du présent avenant.

ARTICLE 1 :

En 2019, le ressort territorial du SMTD est amené à connaître deux évolutions :

- Dans un premier temps, par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2019, a été actée l'adhésion de la commune d'Emerchicourt à la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut et de facto la réduction du ressort territorial du SMTD avec effet au 1^{er} janvier 2019.
- Dans un second temps, à compter du 1^{er} septembre 2019, le ressort territorial du SMTD va s'étendre aux 10 communes suivantes : ERRE, FENAIN, HORNAING, MARCHIENNES, RIEULAY, SOMAIN, TILLOY-LEZ-MARCHIENNES, VRED, WANDIGNIES-HAMAGE et WARLAING.

En conséquence, il convient de modifier l'article 6-1 du CCAP du marché relatif au lieu d'exécution des prestations et l'article 3 du CCTP du marché relatif au périmètre du service en définissant le ressort territorial du SMTD comme comprenant les communes adhérentes à la Communauté d'Agglomération Douaisis Agglo et les communes adhérentes à la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent.

ARTICLE 2 :

L'évolution du ressort territorial du SMTD et le déploiement d'une nouvelle offre de transport sur le territoire de l'Arleusis ont pour effet une augmentation de l'offre initialement prévue au contrat. Cette augmentation de l'offre kilométrique se chiffre à **465.629 km**.

En conséquence, l'article 6 du CCTP du marché relatif à la consistance du service qui stipulait dans sa version initiale :

« L'offre annuelle prévisionnelle de référence, en kilomètres (kilomètres en charge, haut-le-pied, hors essais, Mines et dépannages) est de 4 080 996 km pour l'année 2019 ».

Est modifié comme suit :

« L'offre annuelle prévisionnelle de référence, en kilomètres commerciaux (hors kilomètres en charge, haut-le-pied, hors essais, Mines et dépannages) est de 3.669.013 km pour l'année 2019 ».

ARTICLE 3 :

Les cinq nouvelles lignes créées et les services scolaires redimensionnés sont sous-traités par la STAD.

En conséquence, l'article 4.2 du CCTP du marché qui stipulait dans sa version initiale :

« La sous-traitance totale de l'exploitation du service est interdite. La sous-traitance de l'exploitation des lignes THNS est également interdite. Le taux de sous-traitance ne pourra excéder 30% de l'offre totale hors TAD, lignes THNS incluses ».

Est modifié comme suit :

*« La sous-traitance totale de l'exploitation du service est interdite. La sous-traitance de l'exploitation des lignes THNS est également interdite. Le taux de sous-traitance ne pourra excéder **33%** de l'offre totale hors TAD, lignes THNS incluses ».*

ARTICLE 4 :

A compter du 1^{er} juillet 2019, les prestations confiées à la STAD au titre de son marché sont complétées par la gestion d'un service de location de vélos à assistance électrique.

Le SMTD, en tant qu'autorité organisatrice a la charge de l'achat du parc de vélos, de la maintenance de ces vélos et de la définition de la politique tarifaire de ce service. La STAD, en sa qualité d'opérateur interne, a la charge de la gestion administrative et financière de la location des vélos et de ses équipements. Le mandat confié à la STAD pour l'encaissement des recettes au nom et pour le compte du SMTD comprend les recettes issues de ce service de location.

ARTICLE 5 :

L'ensemble de ces modifications engendre une augmentation de **1.700.000 € H.T** du montant initial du marché. Dès lors le montant total du marché pour l'année 2019 est arrêté comme suit :

Montant total hors TVA	22.716.000,00 euros
------------------------	---------------------

Montant hors TVA <i>Exploitation du réseau de transport en commun « EVEOLE »</i>	22.596.000,00 euros
Taux de TVA (%)	10%
Montant TVA incluse	24.855.600,00 euros

Montant hors TVA <i>Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place de lignes TCSP</i>	120.000,00 euros
Taux de TVA (%)	20%
Montant TVA incluse	144.000,00 euros

Soit une augmentation de 8.09%.

Cette augmentation de 1.700.000€ HT sera réglée en une fois sur production d'une facture de la STAD au mois de juillet 2019.

ARTICLE 6 :

Sont mises à jour les annexes au CCTP du marché suivantes :

- Annexe 1 : Consistance du service et grille tarifaire
- Annexe 9 : Comptes d'exploitation prévisionnels
- Annexe 10 : Sous-Traitance
- Annexe 12 : Justificatif taux de charges patronales
- Annexe 13 : Personnel

Est mise à jour l'annexe au CCAP du marché « synthèse du journal des ventes ».

Les annexes jointes au présent avenant annulent et remplacent les annexes jointes initialement au marché n°2018-36. Les autres annexes restent inchangées.

ARTICLE 7 :

Les autres clauses du marché restent inchangées.

Pour le SMTD,
Le Président,

Claude HEGO

Pour la STAD,
Le Directeur Général,

Dimitri DEFOORT